

Participation de SAGE dans un processus d'évaluation environnementale

Tahiana RAZAFINDRALAMBO

PLAN DE LA PRESENTATION

1. Considération globale du processus d'EE
2. Les réalisations d'EE par SAGE
3. Les résultats obtenus
4. Points de vue sur le processus d'EE

1. CONSIDERATION DU PROCESSUS d'EE

03 grandes étapes résument l'évaluation environnementale

PRE-EE

Entrer en connaissance de la législation en vigueur

Entrer en connaissance de différentes informations sur la localité concernée par le projet et le processus

PER -EE

Réalisation de l'évaluation environnementale: description du projet (techniques, matériels et infrastructures, description du milieu récepteur)

Identification des impacts du projet sur le milieu récepteur (écologique et social)

Identification des mesures de mitigation, de compensation, élaboration du PGE

POST-EE

Mise en œuvre du PGE et du plan de suivi

2. LES REALISATIONS D'EE PAR SAGE

SAGE intervient comme un prestataire de service dans le domaine de la mise en œuvre d'EIE. Les principales réalisations sont:

- L'évaluation environnementale d'un projet de complexe hôtelier déjà en place, ou mise en conformité environnementale
- La réalisation d'une consultation publique, en vue de la mise en place d'un grand projet minier

Etant un acteur dans le paysage environnemental de Madagascar, SAGE gère une Aire Protégée et a été ainsi responsable de l'évaluation écologique et sociale du projet de mise en place du site de conservation

3. LES RESULTATS OBTENUS

- Un certificat de conformité environnementale pour le complexe hôtelier
- Un document d'EIE validé sous réserve de la réalisation d'un cahier de charge conséquent pour le projet minier
- Un permis environnemental pour le projet de mise en place d'une Aire Protégée, avec une dernière évaluation de la réalisation du cahier de charge provenant de l'autorité compétent

POINT DE VUE SUR PROCESSUS D'EIE

ON INSISTERA SUR

- Une plus grande implication des communautés locales, car malgré les consultations publiques, elle considèrent toujours les différents investissements (hôteliers, miniers...) comme des projets imposés. Les consultations publiques n'interviennent généralement qu'une fois le projet connu par les communautés locales, ou même déjà réalisés. Il faut placer les consultations publiques avant les autorisations sectorielles
- Une réalisation dans les temps des mesures de restauration et/ou de compensation, avec toujours une implication des secteurs concernés

MERCI DE VOTRE ATTENTION

